



MODE D'EMPLOI

IMPORTANT !

CE MODE D'EMPLOI CONTIENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES POUR L'UTILISATION ET L'INSTALLATION DE VOTRE DETECTEUR. LISEZ-LE ENTIEREMENT AVANT SON INSTALLATION. CONSERVEZ CE MODE D'EMPLOI.

Ce détecteur ne fonctionne pas en cas de panne d'électricité. Ne le branchez pas sur une prise de courant commutée. Ce détecteur de gaz est conçu pour détecter du gaz. Il ne détecte pas la fumée ni le feu! Le détecteur de gaz indique uniquement la présence de gaz à proximité du détecteur. Il n'indique pas, par exemple, la présence de gaz dans d'autres pièces de l'habitation.

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PRODUIT

Le détecteur G-3000 détecte le gaz propane, butane et méthane (gaz naturel). Il est destiné à une installation dans une maison d'habitation, une caravane, un bateau où il sera branché sur une alimentation 12 Volts DC. Dans une maison d'habitation, le détecteur de gaz doit être branché sur le réseau électrique, à l'aide de l'adaptateur 12 Volts fourni. Le détecteur est livré avec une plaque de fond, le matériel de fixation, un adaptateur et une prise allume-cigare.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Capteur de type "Hot Wire" (câble chauffé par effet ohmique).
- Installation et entretien aisés.
- Autodiagnostic du capteur via le circuit électronique.
- Détecte tous types de gaz inflammable, tel que le GPL et le GNL (gaz naturel).
- Idéal pour tous types de cuisine.
- Fonction autotest.
- Haute fiabilité et précision du capteur.
- Faible sensibilité aux solvants organiques.
- Signal d'alarme sonore de 85 dB.
- Prise allume-cigare et adaptateur inclus.
- Trois ans de garantie.

SPECIFICATIONS

Source d'énergie	: 12Volts DC
Alimentation électrique	: 220V, 50Hz, 9W, 12V DC 300mA
Sensibilité	: Etalonné pour une concentration de gaz de 6% correspondant au seuil de tolérance minimum lié au risque d'explosion. Propane 0,11% Butane 0,09% Méthane 0,25%
Consommation électrique	: 1,5W (en alarme)1W (en veille)
Température d'utilisation	: -10°C à +40°C
Tension	: max. 110mA
Taux d'humidité	: max. 95%
Dimensions	: 75 x 75 x 35 mm
Puissance de l'alarme	: 85 décibels à 3 mètres.
Position veille	: Témoin vert ALLUME.
Position alarme	: Témoin rouge clignotant et alarme sonore.
Position panne	: Témoin jaune ALLUME.

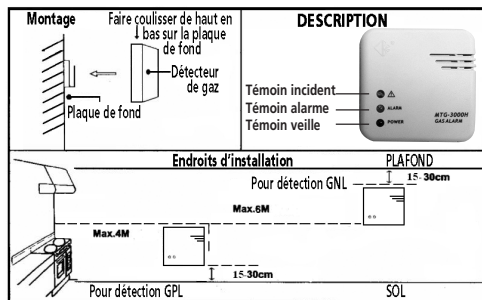
CONSIGNES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

Ce qu'il ne faut pas faire:

- Assurez-vous que le détecteur n'est pas masqué ou recouvert. Cela peut réduire considérablement le fonctionnement du capteur.
- Veillez à éviter tout contact du détecteur avec de l'eau.
- Protégez le détecteur contre les champs magnétiques puissants.
- Evitez toute situation où la température est inférieure à -10°C ou supérieure à 40°C.
- Ne placez pas le détecteur à proximité d'un courant d'air important (ventilateur, porte, fenêtre, etc.).
- Evitez les endroits humides, tels que dans la salle de bains, la douche, la piscine où l'humidité relative peut être supérieure à 95%.
- N'installez pas le détecteur à l'extérieur, dans un local ouvert, ou dans un coffre contenant des bouteilles de gaz.
- Ne placez pas le détecteur dans un endroit clos, tel qu'une armoire ou derrière des rideaux, empêchant ainsi le détecteur de repérer une fuite de gaz.
- Evitez les endroits où la poussière et/ou les saletés peuvent bloquer le capteur.

Ce qu'il faut faire:

- Le détecteur de fuite de gaz est destiné à une utilisation intérieure dans des pièces sèches pouvant être sujettes à une fuite de gaz.
- Il est important que vous puissiez entendre clairement le signal d'alarme en cas de détection.
- Pour détecter du gaz naturel, vous devez installer le détecteur à 15 ou 30 cm sous le plafond et à une distance maximale de 6 mètres de votre cuisinière ou appareil à gaz.
- Veillez à avoir une prise de courant à 2 mètres de l'emplacement du détecteur pour l'adaptateur.
- Pour détecter du GPL, vous devez installer le détecteur à 15 ou 30 cm au-dessus du sol et à une distance maximale de 4 mètres de votre cuisinière ou appareil du gaz.
- Les endroits conseillés sont la cuisine, le garage, la caravane ou le camping-car.



CONSEILS DE POSE

- Tout d'abord, vous devez couper l'électricité pour éviter d'endommager le détecteur en cas de choc électrique.
- Après avoir choisi l'emplacement d'installation du détecteur, assurez-vous qu'il n'y ait pas de câblage électrique ou de tuyauterie à proximité.
- Marquez à l'aide de la plaque de fond, les emplacements des perçages à effectuer.
- Percez les trous sur les marquages en question, puis enfoncez les chevilles dans les trous.
- Vissez la plaque de fond au mur.
- Branchez le câble d'alimentation 12 Volts de l'adaptateur sur le connecteur du détecteur. Lorsque le détecteur est branché directement sur une batterie 12 Volts, vous pouvez monter un interrupteur entre le détecteur et la batterie.
- Faites coulisser le détecteur de gaz sur la plaque de fond.
- A présent, branchez l'adaptateur sur une prise de courant 220V. Dans les 5 secondes le détecteur de gaz émet un son, correspondant au lancement de la fonction « auto test », nécessaire au calibrage de l'appareil.
- Lorsque ce son s'arrête, le témoin vert doit s'allumer, confirmant que le détecteur de gaz est prêt à l'emploi.
- Si vous ne connaissez pas le type de gaz que vous utilisez ou si vous avez du mal à installer le détecteur, vous devez le faire installer par une personne qualifiée.
- Veillez à ne pas surcharger votre circuit électrique.

MODE DE FONCTIONNEMENT DU DETECTEUR DE GAZ

Lorsque le détecteur de gaz est installé, le témoin vert s'allume et le détecteur effectue lui-même un test sonore pendant que le témoin rouge clignote rapidement. Ce son s'arrête après quelques secondes et le détecteur émet de lui-même un test sonore pendant que le témoin rouge clignote rapidement et le détecteur se remet lui-même en position normale. A présent, le détecteur de gaz est fonctionnel. Lorsque du gaz est détecté, l'alarme se déclenche et le témoin rouge clignote, jusqu'à ce que la concentration de gaz dans l'air baisse à un niveau acceptable. Cette alarme retentit, avant tout danger d'explosion. Il se peut que vous sentiez déjà du gaz avant le déclenchement de l'alarme. En débranchant, puis en rebranchant l'adaptateur 12 Volts, le détecteur effectue à nouveau un autotest. Cette fonction vous garantit un fonctionnement optimal du détecteur de gaz.

TEST DE VOTRE DETECTEUR DE GAZ

Pour vous assurer du bon fonctionnement de votre détecteur de gaz, il est conseillé de le tester une fois par semaine. A cet effet, pulvérisez le gaz d'un briquet par la grille située sur le dessous du détecteur. Une alarme bruyante doit retentir et le témoin rouge doit clignoter, ce qui signifie que le détecteur de gaz fonctionne convenablement. L'alarme s'arrête automatiquement lorsqu'il n'y a plus de gaz dans l'air. Testez régulièrement votre détecteur de gaz pour vous assurer de son bon fonctionnement.

QUE FAIRE EN CAS D'ALARME?

- Restez calme et procédez comme suit (pas forcément dans l'ordre indiqué) :
- Eteignez immédiatement tout feu ouvert, cigarette, cigare, bougie, etc.
 - Lorsque l'alarme se déclenche dans des conditions normales, fermez le robinet d'arrivée de gaz principal, la bouteille de gaz, la source de fuite, etc. et ouvrez les portes et fenêtres pour créer une ventilation parfaite.
 - Ne branchez ou débranchez pas d'appareil ou de commande électrique (interrupteur, sonnette, téléphone, interphone ou d'autres produits électriques grand public).
 - Il est interdit de toucher les interrupteurs électriques. Une seule petite étincelle peut provoquer une explosion.
 - Lorsqu'une fuite de gaz est constatée de manière constante ou répétée, vous devez contacter un installateur agréé ou votre fournisseur de gaz. N'utilisez pas le téléphone ou un autre appareil électrique à proximité de la fuite de gaz pour appeler votre installateur ou votre fournisseur de gaz.

- Lorsque l'alarme continue de se déclencher, même après avoir rebranché et réinitialisé votre détecteur et que la fuite est introuvable ou ne peut être réparée, quittez l'habitation et PREVEZ-IMMEDIATEMENT votre fournisseur de gaz pour faire tester et si nécessaire réparer votre installation de gaz.
- Lorsque l'alarme s'arrête ou que, suite au déclenchement de l'alarme, le détecteur a été réinitialisé selon le mode d'emploi, que la cause de l'alarme est constatée et que vous avez éteint tous les appareils au gaz, vous pouvez ouvrir à nouveau le robinet principal de gaz.

ENTRETIEN DE VOTRE DETECTEUR DE GAZ

Nettoyez régulièrement votre détecteur de gaz pour éviter toute accumulation de poussière dans le détecteur. A cet effet, aspirez la poussière sur les côtés et sur la grille de votre détecteur avec la brosse souple de votre aspirateur. Lorsque le détecteur ne fonctionne pas convenablement, vous pouvez le retourner à l'adresse indiquée sur l'autocollant situé à l'arrière de votre détecteur de gaz.

AVERTISSEMENT

Pour éviter tout dommage à vous-même ou au produit, n'essayez jamais de réparer ou de bricoler le détecteur de gaz vous-même. Le non respect de ces points pourrait entraîner l'annulation de la garantie constructeur.

Le détecteur de gaz possède une durée de vie de 5 ans. Après 5 ans, vous devez remplacer votre détecteur de gaz.

IL S'AGIT D'UN PRODUIT HERMETIQUE, QUI NE PEUT DONC ETRE REPARÉ. LA GARANTIE ECHOIT EN CAS DE BRICOLAGE SUR LE PRODUIT. LORSQUE LE PRODUIT NE FONCTIONNE PAS, RETOURNEZ-LE, A VOS FRAIS, A VOTRE FOURNISSEUR ACCOMPAGNE DE VOTRE PREUVE D'ACHAT.

LE TEMOIN JAUNE EST ALLUME

- Pour votre sécurité, ce produit se contrôle lui-même à l'aide d'un autotest. Tout défaut éventuel est indiqué par un bip et par le clignotement du témoin jaune d'incident. Retournez le produit avec votre preuve d'achat au point de vente ou à votre distributeur local. La responsabilité du fabricant ou distributeur ne dépassera jamais le coût du remplacement du produit et le fabricant ou distributeur ne sera en aucun cas responsable de toute perte ou d'un dommage lié éventuellement au non fonctionnement du détecteur de gaz. Vous devez vous assurer contre de tels dommages. N'essayez pas de réparer le produit vous-même ou de le bricoler, cela pourrait annuler la garantie.
- La température ambiante est elle dans les limites indiquées (-10°C à +40°C).
 - Y'a-t-il des produits chimiques dans l'air, qui ont pu causer l'incident, par exemple une concentration élevée de solvants ou d'alcool?
 - Si vous constatez qu'aucun produit n'est présent dans la pièce, essayez le détecteur dans une autre pièce.
 - Si aucun incident n'y est constaté, le problème est lié à l'environnement. Lorsque l'incident persiste, il y a un problème avec le détecteur. Dans ce cas il est possible que la partie interne du détecteur de gaz soit endommagée.
 - Le détecteur de gaz est en service depuis environ 5 ans, vous devez le remplacer.

GARANTIE

Le fabricant garantit ce détecteur de gaz contre tout défaut matériel et/ou de fabrication pendant une période de 3 ans à partir de la date d'achat originale par le client. Les dommages causés par des accidents ou par un mauvais usage sont exclus. Si le produit est défectueux pendant la période indiquée, il sera remplacé gratuitement. Retournez le produit avec votre preuve d'achat au point de vente ou à votre distributeur local. La responsabilité du fabricant ou distributeur ne dépassera jamais le coût du remplacement du produit et le fabricant ou distributeur ne sera en aucun cas responsable de toute perte ou d'un dommage lié éventuellement au non fonctionnement du détecteur de gaz. Vous devez vous assurer contre de tels dommages. N'essayez pas de réparer le produit vous-même ou de le bricoler, cela pourrait annuler la garantie.

Ce détecteur convient uniquement à une installation dans un lieu d'habitation privée.

En aucun cas ce détecteur ne peut être utilisé pour détecter la propagation de gaz venant de plusieurs pièces d'une maison d'habitation ou être installé dans un local commercial ou industriel.

Les déchets de produit électrique doivent être jetés dans des containers spécifiques. Renseignez-vous auprès de votre point de vente ou des autorités locales pour savoir où vous pouvez jeter vos déchets électriques. Une nouvelle réglementation encourage le recyclage des déchets électriques et électroniques. (Directive Européenne entrée en vigueur en août 2005).

